

**Arrêté UFR Sciences
Licence professionnelle Optique professionnelle - 2024-2025**

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine « **Sciences et Technologiques** » mention « **Optique professionnelle** », parcours-type « **Santé visuelle** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

| LICENCE PROFESSIONNELLE – Optique professionnelle |
|---|
| Parcours : Santé visuelle |
| Semestre 1 |
| <u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Christophe GUICHET <u>Suppléant(e)</u> : Roland REDON <u>Liste des membres :</u> <ul style="list-style-type: none">- Sébastien CRAVAGEOT (titulaire) / Bruno MAZET (suppléant)- Jean-Noël HOUZE (titulaire) / Patrick FERRAND (suppléant)- Maxime ROBIN (titulaire) / Stéphane LABAT (suppléant) <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : Diane KRIER – Anaïs SERRERO – Capucine ROBINET |
| Semestre 2 et Jury d'année |
| <u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Christophe GUICHET <u>Suppléant(e)</u> : Roland REDON <u>Liste des membres :</u> <ul style="list-style-type: none">- Sébastien CRAVAGEOT (titulaire) / Bruno MAZET (suppléant)- Jean-Noël HOUZE (titulaire) / Patrick FERRAND (suppléant)- Maxime ROBIN (titulaire) / Stéphane LABAT (suppléant) <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : Diane KRIER – Anaïs SERRERO – Capucine ROBINET |

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence Mouret et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 06 novembre 2024

La Doyenne
Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences
Laurence MOURET

